



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 104082

#### Texte de la question

M. Bernard Brochand attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les difficultés que rencontrent les personnes handicapées pour être recrutées dans le secteur marchand. Le Gouvernement a démontré à de nombreuses reprises sa volonté d'aider les personnes handicapées à s'intégrer dans notre société, notamment par le biais de leur insertion professionnelle et par des mesures leur permettant d'accéder à un emploi dans le secteur marchand. Néanmoins il semble que les contrats initiative emploi (CIE), qui permettaient, entre autres mesures, de favoriser l'embauche de nombreuses personnes handicapées et qui avaient été mis en place par arrêtés préfectoraux dans les Alpes-Maritimes notamment, ne soient plus accessibles aux employeurs en raison d'une baisse de l'enveloppe budgétaire affectée à ceux-ci. Or les conséquences de la réduction des moyens alloués à ce type de contrat sont doubles. Outre bien sûr les conséquences directes sur le taux de chômage des personnes handicapées, ces contrats garantissaient aussi un accompagnement de l'employeur de ces personnes et facilitaient leur insertion professionnelle en leur permettant de se construire un véritable projet professionnel. Il souhaiterait donc savoir comment le Gouvernement envisage de poursuivre son effort en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans le secteur marchand et s'il compte notamment prendre en la matière des mesures financières favorisant leur accès à l'emploi.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Brochand](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 104082

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 septembre 2006, page 9771